

PRIX LITTÉRAIRE DES LYCÉENS ET APPRENTIS RHÔNALPINS
3^e Édition

Présentation du prix

Partant du constat que la lecture est une activité culturelle en perte de vitesse chez les adolescents et que le cadre scolaire est un lieu privilégié pour une première approche de la littérature contemporaine, la Région encourage depuis de nombreuses années la mise en œuvre de rencontres entre jeunes Rhônalpins et professionnels de la chaîne du livre, au premiers rang desquels les écrivains et les dessinateurs.

Fort du succès de ces partenariats, et afin de permettre aux établissements qui le souhaitent de s'engager dans un projet plus ambitieux d'éducation artistique autour du domaine du livre, la Région a créé en 2008 le Prix littéraire des lycéens et apprentis rhônalpins.

Ce Prix a pour objectif :

- de favoriser la découverte de la création littéraire contemporaine en langue française, en encourageant l'exercice du jugement critique à travers la lecture,
- de susciter ou de renforcer le rapprochement et la mise en réseau des établissements scolaires avec les bibliothèques et librairies de proximité,
- de découvrir une manifestation littéraire rhônalpine.

La sélection des livres

Une liste de 4 œuvres de fiction (romans, nouvelles, récits...) et de 4 BD est élaborée par un comité de sélection composé de professionnels de la chaîne du livre (bibliothécaires et libraires), d'enseignants et de documentalistes.

La sélection porte :

- sur des œuvres parues depuis la rentrée littéraire de septembre 2009,
- sur des ouvrages de langue française s'adressant à un public adulte,
- sur des auteurs qui n'auraient pas déjà été distingués par des prix nationaux, ou très exposés médiatiquement.

Le comité s'attachera à proposer une liste représentative de différents styles littéraires, abordant des thématiques diverses. L'objectif est d'amener les élèves à découvrir des œuvres qu'ils ne liraient pas d'eux-mêmes.

Une attention particulière sera portée à l'actualité littéraire régionale, qui reste aujourd'hui encore foisonnante, tant au niveau des maisons d'édition que des écrivains.

Les auteurs retenus s'engagent à participer à un nombre significatif de rencontres, au sein des établissements, et à participer à la journée de remise des prix.

Le choix définitif des 8 ouvrages de la liste sera effectué en juin. Les lycées sélectionnés pour participer à ce prix recevront cette liste début juillet, afin que les équipes pédagogiques puissent lire les livres pendant l'été.

En fonction des réponses des auteurs et de leurs éditeurs, cette liste pourra vous être communiquée avant la fin des inscriptions.

Coordination et animation du Prix

Un comité de pilotage, composé de représentants de la Région, des Rectorats de Grenoble et de Lyon, de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts pour l'enseignement agricole, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, assure le suivi pédagogique du dispositif.

La Région et l'Agence Régionale du Livre et de la Documentation (ARALD) coordonnent la mise en œuvre du prix.

Qui peut en bénéficier ?

Les lycées publics et privés sous contrat Education nationale ou Enseignement agricole et les Centres de formation d'apprentis.

Attention : les élèves inscrits dans des formations post-bac (BTS...) ne sont pas éligibles au Prix littéraire.

Les établissements ayant déjà participé aux 1^{ère} et 2^e éditions du Prix peuvent recandidater. L'accompagnement proposé par la Région sera alors plus léger (voir plus bas).

Fonctionnement du Prix

Participation des établissements

Chaque établissement peut déposer sa candidature pour une classe maximum (autour de 30 élèves). Le groupe de jurés ne peut être constitué d'élèves volontaires (membres d'un Club lecture...)

Il s'agit bien, à travers ce prix, de faire participer des élèves éloignés des pratiques de lecteurs.

Une participation au prix implique obligatoirement :

- l'engagement et la mobilisation d'une équipe d'enseignants et de documentalistes (la participation au prix ne peut reposer sur l'investissement d'une seule personne au sein de l'établissement),
- l'élaboration d'un projet pédagogique autour du prix,
- l'existence d'un partenariat avec une librairie et une bibliothèque de proximité,
- la mise en évidence d'un lien entre ce Prix et le projet culturel de l'établissement,

Une fois la sélection effectuée, les équipes pédagogiques s'engagent à :

- acheter les livres de la sélection auprès de la librairie partenaire,
- lire toutes les œuvres de la sélection,
- faire lire à tous les élèves de la classe de jurés l'ensemble des titres de la sélection,
- créer une dynamique interne dans l'établissement, auprès d'autres élèves et d'autres enseignants,

PRIX 2011 LITTÉRAIRE

DES LYCÉENS ET APPRENTIS RHÔNALPINS

- accueillir un écrivain et un dessinateur (ou un scénariste) de la sélection, dans l'établissement ou chez l'un des partenaires du prix (librairie ou bibliothèque),
- préparer la venue des auteurs par une lecture préalable des titres,
- mettre en place un ensemble d'animations autour du livre ou de la lecture,
- faire intervenir des professionnels pour mener les ateliers artistiques,
- participer à la journée de remise des prix,
- mettre en valeur, au sein de leur établissement et lors de la journée de remise des prix, les productions qui auront été réalisées par les élèves (expositions, lectures théâtralisées...),
- faire voter les jurés et transmettre les résultats des votes à la Région.

En fonction des établissements (1^{ère}, 2^e ou 3^e participation), l'accompagnement proposé sur ce prix sera variable :

Engagements de la Région :

Au titre de ce Prix, la Région s'engage à :

- organiser un temps d'échange avec les équipes pédagogiques, en début d'année scolaire,
- organiser, en concertation avec les équipes pédagogiques, la venue d'un écrivain et/ou d'un dessinateur ou d'un scénariste de BD (selon qu'il s'agisse d'une première ou d'une deuxième participation) dans l'établissement, pour chaque lycée ou CFA participant (1/2 journée par rencontre),
- participer à l'achat de séries de romans et de BD de la sélection,
- financer la réalisation d'ateliers artistiques en lien avec les œuvres lues,
- financer un déplacement par établissement en direction d'une manifestation littéraire rhônalpine,
- organiser une journée de remise des prix et à prendre en charge le déplacement des jurés à cette occasion.

Modalités pratiques

Procédure d'inscription :

La candidature de votre établissement à ce Prix est distincte des projets Soprano. **Vous pouvez donc déposer une demande de participation pour ce prix en plus des 4 actions Soprano.** Toutefois, si votre candidature est retenue pour le Prix, vous ne pourrez pas bénéficier d'une aide dans le cadre des partenariats avec des écrivains rhônalpins.

Le dossier de candidature devra être validé par le chef d'établissement avant le 15 juin 2010, en même temps que les demandes de l'appel à projets Soprano.

Modalités financières :

• **Etablissements n'ayant jamais participé au Prix :**

- Achat des livres du prix : 1 000 €/établissement (sur présentation des factures des libraires),

PRIX 2011 LITTÉRAIRE

DES LYCÉENS ET APPRENTIS RHÔNALPINS

- Ateliers artistiques : 750 € maximum/établissement (sur présentation des factures, à partir d'un tarif horaire maximum de 50€/h),
- Rencontres avec les auteurs du prix : prise en charge directe par la Région de leur rémunération et de leurs frais de déplacement et d'hébergement,
- Autres rencontres avec des professionnels du livre (hors libraires et bibliothécaires) : 100 € maximum/recontre (sur présentation de factures),
- Frais de déplacement des intervenants (hors auteurs du prix) : à évaluer par l'établissement,
- Frais de déplacement des jurés vers une manifestation littéraire : prise en charge directe par la Région du coût du transport, mais l'organisation du déplacement reste à la charge de l'établissement,
- Frais de déplacement pour la journée de remise des prix : prise en charge et organisation par la Région.

• **Etablissements ayant déjà participé au Prix :**

- Une enveloppe globale de 1 500 € maximum par établissement pourra être attribué pour l'achat des livres du prix, l'organisation d'ateliers artistiques, l'accueil de professionnels de la chaîne du livre et la prise en charge d'un déplacement vers une manifestation littéraire. A l'intérieur de cette enveloppe, les établissements ne pourront pas utiliser plus de 1 000 € pour l'achat des livres,
- Une rencontre avec l'un des auteurs du prix sera prise en charge directement par la Région (rémunération, frais de déplacement et d'hébergement),
- Frais de déplacement pour la journée de remise des prix : prise en charge et organisation par la Région.

Concernant les lycées de l'Académie de Lyon, des demandes complémentaires pourront être effectuées dans le cadre de projets de classes à PAC.

Concernant les lycées de l'Académie de Grenoble, une attention particulière sera portée par le Rectorat à des demandes de financements complémentaires, au titre des crédits affectés dans le cadre des contrats d'objectifs.

Calendrier :

- Ouverture des inscriptions : 30 avril 2010,
- Clôture des inscriptions : 15 juin 2010,
- Sélection des candidatures : fin juin 2010,
- Envoi des réponses et communication de la liste des ouvrages : 1^{ère} semaine de juillet,
- Vote de la subvention relative à la participation des établissements : septembre 2010.

Contacts :

Région Rhône-Alpes :

Claire Fillot : 04 72 59 55 24
Lionel Chalaye : 04 72 59 43 46
Courriel : DC-aper@rhonealpes.fr

ARALD :

Philippe Camand : 04 72 00 07 98 / Courriel : p.camand@arald.org